

CH_VB 20019649 vom 30. Januar 1991

Bundesverwaltung, 1991-01-30, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb__td_class__metadataCell__20019649__td_

FR: CH_VB 20019649 du 30 janvier 1991

IT: CH_VB 20019649 del 30 gennaio 1991

Erwägungen

E. 6

mars 1991 diction. En effet, il a été décidé que ce crédit-cadre de 400 millions sera destiné à des mesures de désendettement et à des mesures s'y rattachant, alors que la proposition Ruf tend à mettre l'accent sur des efforts de programmes de planning familial. Par conséquent, du fait de cette contradiction, la proposition ne peut pas être acceptée.' Il faut ensuite considérer que la pauvreté est liée à la démographie galopante. Il faudra donc respecter un certain nombre de critères dans le choix des pays susceptibles de bénéficier de mesures de désendettement ou d'autres mesures. Certains de ces critères ont été mentionnés aux pages 30 et 31 du message, j'en ai évoqués d'autres dans l'entrée en matière, parmi lesquels la question démographique. Il ne faut pas oublier qu'avec notre aide, ainsi que celle des autres nations occidentales, on parvient à améliorer la situation économique de ces pays, ce qui entraînera une amélioration sur le plan démographique avec une baisse de la natalité. Les deux choses sont liées. Nous devons tenir compte de cette question, mais pas dans la formulation qui nous a été présentée par M. Ruf. C'est la raison pour laquelle la commission vous invite à rejeter cette proposition. M. Delamuraz, conseiller fédéral: Je vous invite à mon tour à repousser l'amendement proposé par M. Ruf. Vous ne pouvez pas dire à l'alinéa 4 de l'article premier le contraire de ce que vous avez dit à l'alinéa premier qui est l'alinéa principal car il indique l'intention de la mesure. Je ne nie pas l'existence d'un problème, mais je dis que la Suisse participe pleinement aux efforts d'institutions internationales qui veulent trouver une solution à ce problème. Je pense au Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population, par exemple, ou aux travaux de l'Organisation mondiale de la santé. En fait, le meilleur moyen de réduire un taux de croissance démographique excessif réside dans le développement économique, lequel passe, entre autres, par le désendettement. Il est essentiel que les couches les plus défavorisées de la population - et parfois il s'agit d'un pays tout entier - qui ont un taux de croissance démographique élevé puissent bénéficier pleinement du développement. Il est important également, compte tenu de leur rôle dans la cellule familiale, que les femmes soient étroitement associées et intégrées au processus de développement économique dans ces pays. Là est la solution aux problèmes que pose la croissance galopante des populations dans certains pays, là réside l'espoir de remédier à ce mal, beaucoup plus que dans la proposition de M. Ruf qui n'a pas sa place dans l'arrêt. Ruf: Mir wurde vorgehalten, mein Antrag stehe im Widerspruch zu Absatz 1, zum Entschuldungszweck dieses Rahmenkredites. Dazu bemerke ich kurz folgendes: Wenn man will, kann man selbstverständlich jeden Antrag missverstehen. Ich habe etwas den Verdacht, dass diese Absicht doch vielleicht im Hinterkopf mitgeschwungen hat, dass man meinen Antrag nicht richtig hat verstehen wollen. Es besteht überhaupt kein Widerspruch zwischen dem von mir vorgeschlagenen Absatz 4 und dem Entschuldungszweck! Mein Antrag - dies als nochmalige Klarstellung - möchte im Rahmen der Entschuldungsmassnahmen aus der

langen Liste der begünstigten Länder (Sie finden sie im Anhang der Botschaft) schwergewichtig - nicht ausschliesslich, aber schwergewichtig - jene berücksichtigen, die bereit sind, vermehrte Anstrengungen zur Geburten- und Familienplanung zu unternehmen, aus den von mir dargelegten Gründen. Es handelt sich bei der Familienplanung nicht um eine Massnahme, die parallel zur Entschuldung ergriffen werden kann, sondern die ergriffen werden muss, in unserem und im ureigensten Interesse der betroffenen Länder, wenn die Entschuldungsmassnahmen überhaupt Aussicht auf Erfolg haben sollen! Abstimmung - Vote Für den Antrag Ruf Minderheit Dagegen offensichtliche Mehrheit Präsident: Der Antrag Scheidegger wurde zurückgezogen. Art. 2 Antrag der Kommission Zustimmung zum Entwurf des Bundesrates Proposition de la commission Adhérer au projet du Conseil fédéral Angenommen -Adopté Gesamtabstimmung - Vote sur l'ensemble Für Annahme des Entwurfes 114 Stimmen Dagegen 2 Stimmen B. Bundesbeschluss über «inen Rahmenkredit für Finanzierung von Umweltprogrammen und -projekten von globaler Bedeutung in Entwicklungsländern B. Arrêté fédéral concernant un crédit-cadre pour le financement dans les pays en développement de programmes et projets en faveur de l'environnement global Titel und Ingres», Art. 1-3 Antrag der Kommission Zustimmung zum Entwurfes Bundesrates Titre et préambule, art. 1-3 Proposition de la commission Adhérer au projet du Conseil fédéral Angenommen -Adopté Gesamtabstimmung - Vote sur l'ensemble Für Annahme des Entwurfes 127 Stimmen (Einstimmigkeit) Abschreibung - Classement Antrag des Bundesrates Abschreiben der parlamentarischen Vorstösse gemäss Seite 1 der Botschaft Proposition du Conseil fédéral Classer les interventions parlementaires selon la page 1 du message Angenommen -Adopté An den Ständerat - Au Conseil des Etats #ST# 90.468 Motion Ziegler Misch Kredit für die Elfenbeinküste Crédit mixte demandé par la Côte d'Ivoire Wortlaut der Motion vom 22. März 1990 Der Bundesrat wird eingeladen, dem Antrag der Elfenbeinküste auf einen Mischkredit von 30 Millionen Franken nicht stattzugeben, mit dem die Modernisierung des Elektrizitätsnetzes durch schweizerische Unternehmen finanziert werden soll. Texte de la motion du 22 mars 1990 Le Conseil fédéral est invité à ne pas donner suite à la demande de la Côte d'Ivoire de lui accorder un crédit mixte de 30

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali 700-Jahr-Feier. Rahmenkredite zugunsten ärmerer Entwicklungsländer 700e anniversaire. Crédits en faveur des pays en développement démunis In Amtliches Bulletin der Bundesversammlung Dans Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale In Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale Jahr 1991 Année Anno Band II Volume Volume Session Frühjahrssession Session Session de printemps Sessione Sessione primaverile Rat Nationalrat Conseil Conseil national Consiglio Consiglio nazionale Sitzung 03 Séance Seduta Geschäftsnummer 90.080 Numéro d'objet Numero dell'oggetto Datum 06.03.1991 - 08:00 Date Data Seite 268-280 Page Pagina Ref. No 20 019 649 Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung. Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale. Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.